

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DeLaval Surface Coating Primer 100% A-component

FS2023

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 453/2010)

Date de préparation 17-juil.-2014

Date de révision : Sans objet

Numéro de révision:

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit

DeLaval Surface Coating Primer 100% A-component

Contient

Bisphenol A - epichlorohydrin polymer (mw <= 700), Bisphenol F - epoxy resin, Alkyl (C12-14) glycidyl ether

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Liant

Utilisations déconseillées

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacteur le fabricant

c/o DeLaval International AB

PO BOX 39

147 21 Tumba

Sweden

Tel + 46 08-530 66 000

Email MSDS.EU@delaval.com

Fournisseur

France: DeLaval snc

Omega Parc Bat. 5

3 Bd Jean Moulin - CS40504

78997 Elancourt

France

Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:

DeLaval N.V.

Industriepark-Drongen 10

9031 Gent

Belgium

Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG

Munchrutistrasse 2

6210 Sursee

Switzerland

Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:

(33) 1 4005 4848

Belgique:

Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg:

112

Suisse:

(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2. (H315)
Serious Eye Damage / Eye Irritation	Catégorie 2. (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1. (H317)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Chronic 2. (H411)

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16

Symbole(s) Xi - Irritant
N - Dangereux pour l'environnement

Phrases R

R43
R36/38
R51/53

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008



Mention d'avertissement

Mentions de danger

ATTENTION
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P501 - Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales

Etiquetage conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symbole(s)

Xi - Irritant
N - Dangereux pour l'environnement



Phrases R

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau
R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

EU Labeling

Contient des composés époxydiques. Voir les informations transmises par le fabricant

Phrases S

S2 - Conserver hors de la portée des enfants

S24 - Éviter le contact avec la peau

S60 - Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux

S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité

S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés

Contient

Bisphenol A - epichlorohydrin polymer (mw <= 700), Bisphenol F - epoxy resin, Alkyl (C12-14) glycidyl ether

2.3. Autres dangers

Aucun(e).

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substances**

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	No.-CAS	% en poids	Classification	Classification CLP	Numéro d'enregistrement REACH
Bisphenol A - Epichlorohydrin polymer; epoxy resin mw <=700	500-033-5	25068-38-6	90 - 100	Xi; R36/38 R43 N; R51-53	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 2 (H411)	01-2119456619-26
Bisphenol F-epoxy resin mw <= 700	500-006-8	9003-36-5	25 - 30	Xi;R36/38 R43 N;R51/53	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 2 (H411)	01-2119454392-40
Alkyl (C12-14) glycidyl ether	271-846-8	68609-97-2	10 - 20	R43 Xi;R38	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317)	01-2119485289-22

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

4. PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours.****Conseils généraux**

Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.

Ingestion

Boire beaucoup d'eau. Boire ensuite du lait, si possible. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus	Irritant pour les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Inconfort gastro-intestinal.
Effets d'une surexposition	Stéarates.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.
------------------	---

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Jet d'eau, Mousse, poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO2)
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau.
---	---

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection et précautions pour les pompiers	Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
---	---

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Mettre en place une ventilation adaptée. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Autres informations	Voir Section 12 pour plus d'informations

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le déversement avec une matière inerte (par exemple de la terre ou du sable sec), puis la placer dans un récipient à déchets chimiques. Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination
Équipement de protection individuel, voir section 8
Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Mettre en place une ventilation adaptée.
Remarques générales en matière d'hygiène	Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains et le visage avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir éloigné des denrées alimentaires, boissons et aliments pour animaux. Conserver à température ambiante.
----------	---

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition	Sans objet
-----------------------	------------

Autres lignes directrices Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Glycidylether of C12-C14 alcohols
- DNEL Group: Consumer
Exposure route: Inhalation
Exposure frequency: Long term
(repeated)
Type of effect: Local effect
Value: 1,46 mg/m³
- DNEL Group: Consumer
Exposure route: Dermal
Exposure frequency: Long term
(repeated)
Type of effect: Local effect
Value: 1 mg/cm²
- DNEL Group: Consumer
Exposure route: Oral
Exposure frequency: Long term
(repeated)
Type of effect: Local effect
Value: 1 mg/kg bw/dag
- DNEL Group: Consumer
Exposure route: Inhalation
Exposure frequency: Long term
(repeated)
Type of effect: Systemic effect
Value: 4,1 mg/m³
- DNEL Group: Consumer
Exposure route: Dermal
Exposure frequency: Long term
(repeated)
Type of effect: Systemic effect
Value: 2,35 mg/kg bw/dag
- DNEL Group: Consumer
Exposure route: Inhalation
Exposure frequency: Short term
(acute)
Type of effect: Local effect
Value: 2,9 mg/m³
- DNEL Group: Consumer
Exposure route: Dermal
Exposure frequency: Short term
(acute)
Type of effect: Local effect
Value: 40 mg/cm²
- DNEL Group: Consumer
Exposure route: Oral
Exposure frequency: Short term
(acute)
Type of effect: Systemic effect
Value: 1219 mg/kg
- DNEL Group: Consumer
Exposure route: Inhalation
Exposure frequency: Short term
(acute)
Type of effect: Systemic effect
Value: 7,6 mg/m³
- DNEL Group: Consumer
Exposure route: Dermal
Exposure frequency: Short term
(acute)
Type of effect: Systemic effect
Value: 10 mg/kg bw/dag
- DNEL Group: Worker

	<p>Exposure route: Inhalation Exposure frequency: Long term (repeated) Type of effect: Local effect Value: 0,98 mg/m³ - DNEL Group: Worker Exposure route: Dermal Exposure frequency: Long term (repeated) Type of effect: Local effect Value: 1,7 mg/cm³ - DNEL Group: Worker Exposure route: Inhalation Exposure frequency: Long term (repeated) Type of effect: Systemic effect Value: 13,8 mg/m³ - DNEL Group: Worker Exposure route: Dermal Exposure frequency: Long term (repeated) Type of effect: Systemic effect Value: 3,9 mg/kg bw/dag - DNEL Group: Worker Exposure route: Inhalation Exposure frequency: Short term (acute) Type of effect: Local effect Value: 9,8 mg/m³ - DNEL Group: Worker Exposure route: Dermal Exposure frequency: Short term (acute) Type of effect: Local effect Value: 68 mg/cm² - DNEL Group: Worker Exposure route: Inhalation Exposure frequency: Short term (acute) Type of effect: Systemic effect Value: 29 mg/m³ - DNEL Group: Worker Exposure route: Dermal Exposure frequency: Short term (acute) Type of effect: Systemic effect Value: 17 mg/kg bw/dag Aucune information disponible</p>
Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
8.2. Contrôles de l'exposition	
Contrôles techniques	<p>Mettre en place une ventilation adaptée. Bouteille pour le lavage des yeux contenant de l'eau propre.</p>
Équipement de protection individuelle	
Protection des yeux	<p>Lunettes de protection. écran facial. EN 166.</p>
Protection de la peau	<p>Porter des gants/des vêtements de protection.</p>
Protection des mains	<p>Caoutchouc nitrile, PVC, Gants en néoprène, (EN 374)</p>
Protection respiratoire	<p>En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Cartridge A2.</p>
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	<p>Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.</p>

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Transparent
Odeur	Léger/légère
Seuil olfactif	Aucune information disponible
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>
pH	Aucune donnée disponible
Point/intervalle de fusion	Aucune donnée disponible
Point/intervalle d'ébullition	> 200 °C
point d'éclair	~ 130 °C DIN 51758, DIN 22719
Pression de vapeur	< 0.000001 kPa
Hydrosolubilité	Immiscible
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	> 200 °C
Viscosité	~ 1000 cP
Propriétés explosives	Sans objet
Propriétés comburantes	Sans objet

9.2. Autres informations

Densité	1,13 g/cm ³
---------	------------------------

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Possibilité de réactions dangereuses aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir hors de portée des enfants.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Incompatible avec les acides et bases fortes, Incompatible avec les agents comburants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). La combustion produit des émanations très incommodantes et toxiques.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	
Inhalation	Aucune information disponible.
contact oculaire	Irritant pour les yeux.
Contact avec la peau	Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
Ingestion	En cas d'ingestion, peut provoquer une irritation des muqueuses.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Bisphenol A - Epichlorohydrin polymer; epoxy resin mw <=700	11400 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	
Bisphenol F-epoxy resin mw <= 700	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	
Alkyl (C12-14) glycidyl ether	30.1 ml/kg (Rat)		> 0.15 mg/l (Rat)

irritation	Irritant pour les yeux. Irritant pour la peau.
Corrosivité	Aucune information disponible.
Sensibilisation	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Effets mutagènes	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Effets cancérogènes	Stéarates.
Effets sur la reproduction	Stéarates
Effets sur le développement	Stéarates
STOT - exposition unique	Aucune information disponible
STOT - exposition répétée	Aucune information disponible
Danger par aspiration	Aucune information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets écotoxicologiques

Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne permettez pas d'entrer dans l'approvisionnement en eau potable, eaux usées, ou le sol.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Bisphenol A - Epichlorohydrin polymer; epoxy resin mw <=700	> 100 mg/L (3h) EEC 9.4 mg/l (72h)	1.5 mg/l (96h) OECD 203		1.7 mg/l (48h) OECD 202

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable
value = 5 (28d, OECD 301F) bisphenol A - epoxyresin mw < 700

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Faible
BCF: 31

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est insoluble et s'enfonce dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6. Autres effets indésirables

Stéarates

Nom chimique	UE - Liste des perturbateurs endocriniens candidats	UE - Perturbateurs endocriniens - Substances évaluées	Japan - Endocrine Disruptor Information
Bisphenol A - Epichlorohydrin polymer; epoxy resin mw <=700	Group III Chemical		

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur

Emballages contaminés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

No de déchet suivant le CED 07 02 08

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1 N° ONU 3082
14.2 Nom d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Bisphenol A - epichlorohydrin polymer (mw <= 700))
14.3 Classe de danger 9
14.4 Groupe d'emballage III
14.5 Danger pour l'environnement Danger pour l'environnement
14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Aucune information disponible
14.8 Informations supplémentaires EMS: F-A S-F
14.9 Polluant marin Oui

ADR/RID

14.1 N° ONU 3082
14.2 Nom d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Bisphenol A - epichlorohydrin polymer (mw <= 700))
14.3 Classe de danger 9
14.4 Groupe d'emballage III
14.5 Danger pour l'environnement Danger pour l'environnement
14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Aucune information disponible
14.8 Informations supplémentaires Tunell code E
Hazard N° 90

IATA/ICAO

14.1 N° ONU 3082
14.2 Nom d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Bisphenol A - epichlorohydrin polymer (mw <= 700))
14.3 Classe de danger 9
14.4 Groupe d'emballage III
14.5 Danger pour l'environnement Danger pour l'environnement
14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Aucune information disponible
14.8 Informations supplémentaires -

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3

R38 - Irritant pour la peau

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau

R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 17-juil.-2014

Remarque sur la révision

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité